

## ARRETE DU MAIRE

JG/AC – 24/2023

### OBJET : ARRETE INTERDISANT TOUTE CIRCULATION AU PASSAGE N°20 RUE DOCTEUR VEYRAT

Le Maire de la commune de MONTMÉLIAN,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2212-1 et 2212-2,

Compte-tenu des chutes de pierres provenant d'un angle de mur situé dans le passage du n°20 rue du Docteur VEYRAT, pouvant compromettre la sécurité des habitants et des tiers,

### ARRÊTE

**Article 1er** : Toute circulation est interdite au passage du 20 rue Docteur VEYRAT de manière temporaire à compter du samedi 16 décembre 2023. Cette interdiction sera matérialisée par barriérage avec affichage du présent arrêté et signalétique d'interdiction.

**Article 2** : Une copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet et à M. le Chef de brigade de la gendarmerie de Montmélian.

Fait à Montmélian, le 15 décembre 2023



Le Maire

  
Béatrice SANTS